

## Circulaire académique relative aux missions du SSFE - Priorité académique 1

### **PREVENIR L'ECHEC SCOLAIRE, L'ABSENTEISME ET LE DECROCHAGE EN AGISSANT SUR LES FACTEURS SOCIAUX A L'ORIGINE DES DIFFICULTES**

#### **AUPRES DE L'ELEVE**

- Présente son rôle de façon individuelle et collective
- Entre en relation avec l'élève :
  - Instaure un climat de confiance
  - Conduit des entretiens psycho sociaux
  - Apporte écoute, soutien, conseil
- Evalue la situation, analyse les motifs d'absences et le risque de décrochage
- Accompagne et oriente l'élève dans la définition de son projet personnel
- Recherche avec l'élève les réponses adaptées afin de soutenir son projet personnel
- Assure un rôle de médiation entre l'élève et son environnement (*parents, établissement scolaire...*)
- Mobilise les dispositifs internes (*dispositifs, parcours relais, PPRE...*)
- Facilite le retour dans l'établissement
- Anime des actions de prévention collectives dans le cadre du CESC

#### **AVEC L'EQUIPE EDUCATIVE**

- S'informe des situations d'élèves absentéistes ou en risque de décrochage scolaire
- Etablit des liaisons régulières avec l'équipe éducative en particulier avec le CPE et le COP
- Participe à l'examen des situations évoquées en commissions (*GPDS, cellules de veille...*)
- Apporte son conseil sur les situations repérées
- Favorise le lien Ecole Famille
- Elabore avec l'équipe éducative des réponses adaptées et personnalisées prenant en compte l'environnement de l'élève
- Prépare avec les équipes éducative et pédagogique le retour de l'élève

#### **AUPRES DES PARENTS**

- Présente son rôle et sa mission
- Rencontre les parents dans l'établissement ou à domicile notamment en cas de rupture de dialogue entre la famille et l'Ecole
- Associe les parents :
  - Recueille leurs points de vue
  - Mobilise la famille pour co-construire un plan d'action
- Identifie les ressources disponibles dans l'environnement familial
- Oriente et accompagne vers les partenaires ou structures adaptées (*Conseil départemental, CIO, CMP....*)
- Favorise la participation des parents aux actions de soutien à la parentalité

#### **AVEC LES PARTENAIRES**

- Favorise et développe le réseau partenarial
  - Participe aux actions inter institutionnelles favorisant la prise en charge des situations
- Dans le cadre de l'accompagnement individuel :
- Recherche l'articulation avec les dispositifs existants
  - Actionne l'ensemble des dispositifs dans leur complémentarité
  - Facilite les liaisons
  - Favorise le relais entre les parents et les différents services

#### **Actes professionnels posés au cours d'un accompagnement**

Le S.S.F.E. inscrit sa mission dans le cadre de la loi de 2013-108 du 31 janvier 2013, la circulaire interministérielle du 24 décembre 2014 et dans le respect des procédures internes. (circulaires de janvier et avril 2015)

- Il se situe dans l'accompagnement psychosocial de l'élève en lien avec la prise en charge éducative par l'équipe et la gestion administrative des situations
- Il favorise l'exercice de la responsabilité parentale
- Il évalue la situation en lien avec les partenaires notamment au regard de la protection de l'Enfance
- Il transmet, si nécessaire, des écrits professionnels auprès des services de la DSDEN, des autorités administratives et/ou judiciaires

## Circulaire académique relative aux missions du SSFE - Priorité académique 2

### **CONTRIBUER A LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DES MINEURS EN DANGER ET APPORTER TOUT CONSEIL A L'INSTITUTION DANS CE DOMAINE**

#### **AUPRES DE L'ELEVE**

- Présente son rôle de façon individuelle et collective
- Entre en relation avec l'élève :
  - Instaure un climat de confiance
  - Conduit des entretiens psycho sociaux
  - Apporte écoute, soutien, conseil
  - Recueille sa parole
  - Repère les attitudes, les signaux, verbaux et non verbaux
- Evalue, analyse la situation et établit un plan d'action
- Recherche avec l'élève les réponses adaptées afin d'assurer sa protection et de favoriser sa réussite scolaire, individuelle et sociale
- Assure un rôle de médiation entre l'élève et son environnement (*famille, établissement scolaire...*)
- Anime des actions de prévention collectives dans le cadre du CESC

#### **AVEC L'EQUIPE EDUCATIVE**

- Sensibilise et informe l'équipe éducative en matière de protection de l'Enfance
- Apporte son conseil sur les situations repérées
- Analyse et propose un plan d'action dans le cadre des échanges individuels avec les membres de la communauté éducative et de la participation aux différentes instances de l'établissement (*cellule de veille...*) en partageant les éléments d'information utiles et nécessaires dans l'intérêt de l'élève et dans le respect du secret professionnel (article 226-13 du code pénal)
- Evalue avec l'équipe éducative la situation de l'élève afin de proposer des réponses adaptées et personnalisées dans le cadre scolaire

#### **AUPRES DES PARENTS**

- Présente son rôle et ses missions
- Soutient les parents dans l'exercice de leur autorité parentale dans le système scolaire
- Rencontre les parents dans l'établissement ou à domicile
- Entre en relation
- Facilite la relation de confiance
- Apporte à la famille écoute, soutien, conseil
- Associe les parents :
  - Recueille leur point de vue sur les difficultés rencontrées
  - Cherche l'adhésion de la famille, permet aux parents d'assurer leur responsabilité parentale
  - Evalue et leurs capacités à se mobiliser pour soutenir et protéger l'enfant
- Identifie les ressources disponibles dans l'environnement familial
- Oriente et accompagne vers les partenaires ou structures (*Conseil départemental, CMP....*)

#### **AVEC LES PARTENAIRES**

- Favorise et développe le réseau partenarial
- Contribue à la mise en place :
  - D'actions inter institutionnelles, dans le cadre de l'information et de la formation des personnels, favorisant le repérage des situations d'enfants en danger
  - De réunions d'information en direction des élèves et des parents

Dans le cadre de l'accompagnement individuel :

- Recherche l'articulation avec les dispositifs existants
- Actionne l'ensemble des dispositifs dans leur complémentarité
- Facilite les liaisons, synthèses
- Organise le relais avec les parents et avec les services mandatés
- Travaille avec les services éducatifs extérieurs le projet éducatif

#### **Actes professionnels posés au cours d'un accompagnement**

Le S.S.F.E. inscrit sa mission dans le cadre de la loi n° 2016-297 réformant la protection de l'Enfance, des protocoles de collaboration et dans le respect des procédures internes.

- Il apporte expertise, conseil à l'institution, aux élèves ainsi qu'à leurs familles.
- Il accompagne l'élève et sa famille en menant des entretiens psychosociaux
- Il évalue la situation en lien avec les partenaires
- Après évaluation, il transmet des écrits professionnels auprès des autorités administratives et/ou judiciaires.

## Circulaire académique relative aux missions du SSFE - Priorité académique 3

### **ASSURER UN ROLE DE MEDIATEUR DANS LES SITUATIONS DE VIOLENCE ET DE HARCELEMENT ENTRE L'ELEVE ET SON ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPER AVEC L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN**

#### **AUPRES DE L'ELEVE**

- Présente son rôle de façon individuelle et collective
- Entre en relation avec l'élève (victime ou auteur) :
  - Instaure un climat de confiance
  - Conduit des entretiens psycho sociaux
  - Apporte écoute, soutien, conseil
  - Recueille sa parole
- Evalue et analyse la situation
- Aide l'élève à développer ses compétences psychosociales pour remédier à la situation
- Assure un rôle de médiation entre l'élève et son environnement (*parents, établissement scolaire...*)
- Mobilise les personnes ressources (*parents, pairs, infirmier, médecin...*)
- Anime des actions de prévention collectives dans le cadre du CESC

#### **AVEC L'EQUIPE EDUCATIVE**

- Agit dans la prévention et le traitement des situations de violence et de harcèlement
- Sensibilise et informe l'équipe éducative en matière de violence et de harcèlement
- Participe au repérage des situations de violences
- Apporte des éléments d'analyse sur les situations repérées
- Participe à la mise en œuvre du plan harcèlement avec les membres de la communauté éducative
- Evalue avec l'équipe éducative la situation de l'élève (victime, auteur, témoin) afin de proposer des réponses adaptées
- Contribue à l'amélioration du climat scolaire

#### **AUPRES DES PARENTS**

- S'assure du lien Ecole famille et de son information par l'établissement
- Présente son rôle et sa mission
- Rencontre les parents notamment dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire
  - Recueille leurs points de vue sur les difficultés rencontrées
  - Permet aux parents d'assumer leur responsabilité parentale (*Information sur l'accès aux droits, la législation...*)
  - Evalue leurs capacités à se mobiliser pour soutenir et protéger l'enfant
- Oriente et accompagne vers les partenaires ou structures (*Association d'aide aux victimes, référent police, Conseil départemental, CMP...*)

#### **AVEC LES PARTENAIRES**

- Mobilise le réseau partenarial
  - Contribue à la mise en place :
    - D'actions dans le cadre de l'information et de la formation des personnels, favorisant le repérage des situations de violence
    - De réunions d'information en direction des élèves et des parents
- Dans le cadre de l'accompagnement individuel :
- Facilite les liaisons
  - Organise le relais avec la famille et avec les services concernés

#### **Actes professionnels posés au cours d'un accompagnement**

Le S.S.F.E. inscrit sa mission dans le cadre de la loi 2013-595 et dans le respect du protocole interne et de l'organisation académique et départementale.

- Il se situe dans l'accompagnement psychosocial de l'élève en lien avec le traitement de la situation par le chef d'établissement
- Il favorise l'exercice de la responsabilité parentale
- Il apporte expertise, conseil à l'institution, aux élèves ainsi qu'à leurs parents.
- Il évalue la situation en lien avec les parents et l'équipe éducative notamment au regard de la protection de l'Enfance
- Il transmet, si nécessaire, des écrits professionnels auprès des services de la DSDEN, des autorités administratives et/ou judiciaires.

## Circulaire académique relative aux missions du SSFE - **Priorité académique 4**

### **SOUTENIR, ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR FONCTION EDUCATIVE, METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE NOTAMMENT AVEC LES PARENTS LES PLUS ELOIGNES DE LA CULTURE SCOLAIRE EN MOBILISANT LE RESEAU PARTENARIAL ET CONTRIBUER A L'ACCES AUX DROITS DES FAMILLES**

#### **AUPRES DE L'ELEVE PARENT**

- Présente son rôle de façon individuelle et collective
- Entre en relation avec l'élève
  - Instaure un climat de confiance
  - Conduit des entretiens psycho sociaux
  - Apporte écoute, soutien, conseil
- Evalue et analyse la situation
- Assure un rôle de médiation entre l'élève et sa famille
- Mobilise les dispositifs internes (*Protocole jeunes filles Enceintes...*) pour faciliter la poursuite de la scolarité

#### **AVEC L'EQUIPE EDUCATIVE**

- Contribue à faire de l'Ecole un lieu d'accueil bienveillant
- Sensibilise à la communication avec les parents
- Participe à l'information des familles (*procédures d'orientation....*)
- Apporte son conseil sur les situations particulières
- Assure un rôle de médiation établissement/parents/élève
- Favorise la co-éducation dans le respect de la place de chacun
- Sensibilise l'équipe à la diversité sociale et culturelle des familles

#### **AUPRES DE TOUS LES PARENTS**

- Présente son rôle et sa mission
- Favorise la participation des parents aux différentes instances et rencontres au sein de l'Ecole, notamment pour ceux qui en sont le plus éloignés
- Facilite l'accès aux informations concernant leur enfant
- Permet aux parents d'assumer leur responsabilité parentale (*Information sur l'accès aux droits, la législation...*)
- Conforte leurs compétences et favorise l'émergence de leurs potentialités
- Associe les 2 parents ou titulaires de l'autorité parentale, aux décisions ou actions concernant leur enfant
- Adapte son accompagnement en tenant compte des situations particulières notamment lorsque l'enfant est confié à l'ASE
- Oriente et accompagne vers les partenaires ou structures adaptées (*Conseil Départemental, centres sociaux, REAAP...*)
- Assure un rôle de médiation parents/élève/établissement
- Anime des actions collectives de soutien à la parentalité (*Mallette des parents ...*)

#### **AVEC LES PARTENAIRES**

- Favorise et développe le réseau partenarial
- Contribue à la mise en place :
  - D'actions de soutien à la parentalité (Conseil Départemental, REAAP, centres sociaux...)
  - De réunions d'information en direction des familles
- Dans le cadre de l'accompagnement individuel :  
Facilite les liaisons entre les parents et les services concernés

#### **Actes professionnels posés au cours d'un accompagnement**

- Le S.S.F.E. inscrit sa mission en lien avec le BO du 17 octobre 2013 sur la relation Ecole Parents, la Circulaire 2013-142 du 15 octobre 2013, le projet académique 2013-2016
- Il favorise l'exercice de la responsabilité parentale
  - Il apporte conseil à l'institution, aux élèves ainsi qu'à leurs familles.
  - Il évalue la situation notamment au regard de la protection de l'Enfance
  - Il transmet, si nécessaire, des écrits professionnels auprès des autorités administratives et/ou judiciaires